RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04377
Numéro SIREN : 524 566 452
Nom ou dénomination : HTM

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2018 sous le numéro de dépôt B2018/000139

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

.... LYON

Date : 03/01/2018

4969422

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/000139**
n°de gestion : **2010B04377**
n°SIREN : **524 566 452 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 03/01/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

HTM - Société par actions simplifiée
10 et 12 boulevard Jules Favre 69006 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

4969422

139

(1) | BILAN - ACTIF | DGFiP N° 2050 2017

Designation de l'entreprise SAS HTN — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 bis boulevard Jules Favre 69006 Lyon — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 2 4 5 6 6 4 5 2 0 0 0 2 4 — Néant *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	30/06/2017 Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 313	AU 12 618	2 695
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	637 200	CV	637 200
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	12 500	BE	12 500
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	
		TOTAL (II)	BJ	665 013	BK 12 618	652 395
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	109 769	CA	109 769
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	167 325	CG	167 325
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 512	CI	2 512
		TOTAL (III)	CJ	279 608	CK	279 608
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	944 622	IA 12 618	932 003

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR 45 000

Clause de reserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président

Désignation de l'entreprise SAS HTM — Néant

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 750 000)	DA	750 000
	Primes d'émission, de fusion d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve legale (3)	DD	21 829
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont reserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	909
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 744
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	803 482
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	112 337
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 846
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 336
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	128 520
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	932 003

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	128 520
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) | DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise SAS IFPM — Néant ☐

			Exercice N		
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue biens *	FD		FE	FF
	Production vendue services *	FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 12 833
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 159
	Salaires et traitements*				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA 801
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 13 794
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (13 794)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 46 399
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 46 399
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 46 399
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 32 604

Cegid Group

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise SAS HTC

Néant | | *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	24 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 900
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 860
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	24 900
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 760
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 860)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	71 299
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	40 555
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	30 744

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
(3) Dont	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 860	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	24 900	
Produits des cessions d'éléments d'actif		24 900

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

Annexe aux comptes annuels

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes généraux, changement de méthode, dérogations aux principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Recours à des estimations

L'établissement des Comptes Annuels requiert que la Société procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, que la Direction juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la Société.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- Titres de participations : appréciation de la valeur d'utilité des titres par référence notamment à l'actif net réévalué des filiales et la quote-part de situation nette détenue.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Identification des composants des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Perte de valeur des Immobilisations: amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement.

En application des dispositions afférentes aux PME, l'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société et sur la durée d'usage admise fiscalement.

Annexe aux comptes annuels

Lorsque des évènements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Synthèse des principales durées et méthodes d'amortissement

Nature des actifs	Amortissement comptable		Amortissement fiscal (*)	
	Durée	Mode	Durée	Mode
Matériel de transport	5 ans	Linéaire		
Mobilier	10 ans	Linéaire		

(*) mention uniquement en cas de différence avec le traitement comptable

2.4. Immobilisations financières

Titres de participations et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les titres sont en principe classés:

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

Par exception, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital d'une société mais que des circonstances de fait permettent de les qualifier de titres de "Participations", les titres concernés sont reclassés à la rubrique "Autres participations". De la même manière, lorsque des circonstances le justifient, certains investissements représentant plus de 10% du capital d'une société sont qualifiées "d'Autres titres immobilisés". Mention des exceptions significatives est faite dans la suite de la présente annexe.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Annexe aux comptes annuels

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5. Provisions pour risques et charges, passifs éventuels

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les risques et charges liés à des éléments connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les impacts sont quantifiables ont fait l'objet de provisions. A défaut, ces risques et charges sont qualifiés de "Passif éventuel" dont mention est portée dans la suite de l'annexe.

Sont ainsi qualifiés de "Passif éventuel" les évènements à l'origine:

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'évènements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.6. Autres créances

Les autres créances comprennent le cas échéant les créances en compte courant sur les entités du groupe.

2.7. Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

2.8. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.9. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique comprend notamment les comptes courants d'associés et les comptes courants des sociétés du groupe.

HTM
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 750.000 euros
Siège social : LYON (69006)
10/12, boulevard Jules Favre

524 566 452 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 DECEMBRE 2017

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 30.744,13 euros de la façon suivante :

- Réserve Légale — 5% à la 1.537,20 €
- au compte « Autres Réserves » — Le solde 29.206,93 €

L'assemblée générale confirme que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
30 juin 2016	120.000
30 juin 2015	Néant
30 juin 2014	100.500

- Distribution de réserves d'un montant de 70.500 euros a été décidée lors du procès-verbal des associés du 5 mars 2015.

Certifiée conforme
Le Président

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

HTM

Société par actions simplifiée au capital de 750 000 €
Siège social : 10 et 12 boulevard Jules Favre 69006 Lyon
R.C.S : Lyon 524 566 452

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2017

513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 31 70 - Fax 04 78 66 10 87 - Courriel : info@audigest.fr

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30/06/2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HTM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 30/06/2017 s'établit à 649 700 €, sont évalués à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 2.Régles et méthodes comptables-2.4 Immobilisations financières-Titres de participation et titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Limonest, le 06/12/2017

Le commissaire aux comptes

AUDIGEST

Raphaël VAISON de FONTAUBE

513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 21 70 - Fax 04 78 66 10 07 - Courriel : info@audigest.fr